

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ETRE COMMUNIQUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, NI DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE COMMUNICATION SERAIT ILLÉGALE.

## COMMUNIQUÉ

Informations réglementées

## Nyrstar: Déclaration d'Actionnaires

Le 9 Mars 2011

Nyrstar NV a annoncé aujourd'hui avoir reçu le 8 mars 2011 une notification par UBS AG d'une participation importante, conformément à la Loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

UBS AG a informé Nyrstar qu'à la suite de l'acquisition d'actions, la participation d'UBS<sup>(1)</sup> dans Nyrstar a dépassé le seuil de 3% des droits de vote existants au 2 mars 2011.

UBS<sup>(1)</sup> détient en tout, au 2 mars 2011, 3.090.387 droits de vote. En outre, elle détient des droits et des obligations convertibles émis par Nyrstar pouvant être exercés ou convertis en actions avec droits de vote (le cas échéant).

<sup>(1)</sup> directement et indirectement au travers d'UBS (Luxembourg) S.A., UBS Global Asset Management (UK) Ltd., UBS Fund Management (Switzerland) AG, UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., CCR Asset Management, UBS Global Asset Management (Deutschland) GmbH, UBS O'Connor LLC, UBS Global Asset management (Japan) Ltd et UBS Global Asset management (Americas) Inc.

Plus de détails concernant cette déclaration sont disponibles sur le site web de Nyrstar:  
<http://www.nyrstar.com/nyrstar/fr/investors/shareholderstructure/>

- fin -

### À propos de Nyrstar

Le partenaire privilégié de ressources essentielles pour le développement d'un monde en évolution. Nyrstar est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de métaux et produit des quantités considérables de ressources essentielles telles que le zinc et le plomb, mais aussi d'autres métaux comme l'argent, l'or et le cuivre. Nyrstar est cotée à NYSE Euronext Brussels sous le symbole NYR. Pour de plus amples informations, visitez le site de Nyrstar à l'adresse [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com).

NYRSTAR NV  
ZINKSTRAAT 1  
B-2490  
BALEN  
BELGIUM

info@nyrstar.com  
www.nyrstar.com

### Contacts

Michael Morley  
Chief Corporate and  
Development Officer  
T: +41 44 745 8120  
michael.morley@nyrstar.com

### Investors

Anthony Simms  
Manager, Investor Relations  
T: +41 44 745 8157  
M: +41 79 722 2152  
anthony.simms@nyrstar.com

### Media

Geert Lambrechts  
Manager,  
Corporate Communications  
T: +32 14 449 646  
M: +32 473 637 892  
geert.lambrechts@nyrstar.com

### INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente des titres auxquels il est ici fait référence ne sera effectuée dans aucune juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement, d'exemption

d'enregistrement ou d'autorisation conformément au droit des valeurs mobilières de cette juridiction.

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, ou dans toute autre juridiction où ce serait illégal. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de l'"U.S. Securities Act de 1933" tel que modifié (l'"U.S. Securities Act"), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines ("U.S. Person") (telles que définies dans la *Regulation S* de l'"U.S. Securities Act) à moins que les titres soient enregistrés en vertu de l'"U.S. Securities Act" ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement de l'"U.S. Securities Act" soit applicable. Nyrstar n'a pas enregistré, et n'a pas l'intention d'enregistrer, quelque partie que ce soit de l'Offre aux États-Unis, et n'a pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Dans l'Espace Économique Européen, sauf en Belgique, ce communiqué est uniquement adressé et vise uniquement les investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/EC (conjointement avec toute mesure de transposition dans tout Etat Membre, la "Directive Prospectus").

Ce communiqué est uniquement distribué à, et vise uniquement (a) les personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (b) les personnes qui ont une expérience professionnelle dans les matières liées à l'investissement qui tombent sous l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le "Règlement") et (c) les entités à haute valeur nette ("high net worth entities"), et les autres personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement, visées par l'article 49(2) du Règlement (toutes ces personnes étant désignées comme les "personnes visées"). Les titres auxquels il est ici fait référence ne seront offerts qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir autrement de tels titres ne sera faite qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ou se baser sur ce communiqué ou son contenu.

Aucune communication ni information relative à l'augmentation de capital par Nyrstar avec Droits, Scripts ou Actions de Nyrstar ne peut être diffusée au public dans des juridictions autres que la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable serait nécessaire à cette fin. Aucune démarche n'a été prise, ni ne sera prise, pour l'offre de Droits, Scripts ou Actions dans une quelconque juridiction en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient nécessaires. L'émission, l'exercice ou la vente de Droits, Scripts ou Actions, et la souscription ou l'achat de Droits, Scripts ou Actions, sont soumis à des restrictions légales ou statutaires spécifiques dans certaines juridictions. Nyrstar n'est pas responsable si ces restrictions ne sont pas respectées par quelque personne.

Les investisseurs ne peuvent pas accepter un offre des titres auxquels il est ici fait référence, ni acquérir de tels titres, sauf sur base des informations contenues dans le prospectus concerné ou dans la documentation relative à l'offre qui sera publiée ou diffusée par Nyrstar. Ce communiqué ne peut pas être utilisé comme base pour quelque contrat ou décision d'investissement.